

ADMINISTRATION GENERALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D -2023038**

**Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Des décisions ont été prises, et portent sur :

- L'attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'administration et notamment les secours alimentaires et financiers ainsi que les domiciliations ;
- Décision du 5 mai 2023 relative à la signature d'une convention entre le C.C.A.S de Sète et l'association OX'LVENT pour la mise en œuvre d'un atelier d'écriture.
- Décision du 5 mai 2023 relative à la signature d'une convention entre le C.C.A.S et le réseau club ados du bassin de Thau pour l'organisation d'une journée d'animation sportive.
- Décision du 9 mai 2023 relative à la signature d'une convention d'accueil en résidence à la Passerelle entre le C.C.A.S de Sète et l'association l'AWANTURA.
- Décision du 12 mai 2023 relative à la signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre le C.C.A.S de Sète et l'association MOSO pour un spectacle intitulé « Morphosis » dans le cadre de la fête mondiale du jeu.
- Décision du 20 mai 2023 relative à la signature d'une convention d'accueil en résidence à La Passerelle entre le C.C.A.S et l'association ROLL IN THAU.
- Décision du 23 mai 2023 relative à la signature d'une convention entre le C.C.A.S de Sète et Hérault Sport dans le cadre de la sortie à BESSILLES.
- Décision du 23 mai 2023 relative à la signature d'une convention entre le C.C.A.S de Sète et ALTER NATIVE AVOCATS dans le cadre d'une mission d'assistance pour le SAAD.

Accusé de réception en préfecture  
034-263400293-20230619-D2023038-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

- Décision du 24 mai 2023 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre le C.C.A.S de Sète et l'association CORPS EN VOIX pour des ateliers de musicothérapie et d'Art thérapie au centre social.
- Décision du 24 mai 2023 relative à la signature de l'avenant numéro 1 de la convention de mise à disposition d'installations sportives entre la Ville de Sète et le Relais Petite Enfance du C.C.A.S.
- Décision du 30 mai 2023 relative à la signature de l'avenant 1 à la convention de prestation de service entre le C.C.A.S de Sète et l'association les Z' ateliers de Géraldine.
- Décision du 06 juin 2023 relative au marché de fourniture et gestion d'un service de téléassistance avancée.

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
La Vice-Présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

PERSONNEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D -2023039**

**Objet : MISE A JOUR DES POSTES BUDGETAIRES ET DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Conformément au Code Général de la fonction publique et notamment l'article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Création de postes en lien avec la campagne d'avancement 2023**

Afin d'assurer l'évolution des carrières des agents de l'établissement et de permettre les nominations des agents promouvables dans le cadre des avancements de grade, de promotions internes, il convient de créer les postes apparaissant dans le tableau ci-dessous.

Les créations de postes ne présagent pas du positionnement de l'autorité territoriale en matière d'avancement. Les grades d'origine des agents qui seront promus, feront l'objet de suppressions de postes dans le cadre du conseil d'administration.

CATEGORIE	GRADE	Création de poste
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>8</b>
<b>A</b>	ATTACHE	1
<b>C</b>	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL	5
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>31</b>
<b>B</b>	TECHNICIEN	1
<b>C</b>	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2
	AGENT DE MAITRISE	20
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	6
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	2
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>12</b>
<b>A</b>	CADRE SUPERIEUR DE SANTE	1
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CL EXCEPTIONNELLE	1
	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1
<b>B</b>	AUXILIAIRE DE PUER DE CL SUPERIEURE	1
<b>C</b>	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CL	3
	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CL	5
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>2</b>
<b>B</b>	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	1
<b>C</b>	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL	1

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à :

**AUTORISER** la création des postes budgétaires tels que précisés ci-dessus ;

**AUTORISER** le Président du CCAS ou son représentant à prendre tous les actes inhérents aux recrutements qui en découlent ;

**AUTORISER** l'ordonnateur à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation des dépenses correspondantes, inscrites au budget 2023.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**LA MAJORITE**

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
La Vice-présidente du CCAS


  
Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture  
034-263400293-20230619-D2023039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D -2023040

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022 DU C.C.A.S  
ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du C.C.A.S et le compte Administratif 2022 sont soumis à votre approbation, ils présentent une identité et constatent la situation suivante :

Constatant que la section d'investissement du compte administratif 2022 présente un résultat de clôture cumulé excédentaire de 455 251,36 €, un reste à réaliser en investissement de 7 443,89 € en dépenses,

Que la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal du C.C.A.S. 2022 présente un résultat de clôture cumulé excédentaire de 1 247 812,56 €,

Il est proposé d'affecter au budget 2023 les résultats comme suit :

**INVESTISSEMENT**

<b>EXECUTION DU BUDGET 2022</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES</b>	<b>630 393,43</b>	<b>630 393,43</b>
<b>REALISATIONS</b>		
OPERATIONS REELLES	276 586,28	135 957,50
OPERATIONS D'ORDRE	3 376,06	203 960,47
<b>TOTAL</b>	<b>279 962,34</b>	<b>339 917,97</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION BRUT</b>	<b>59 955,63</b>
-------------------------------	------------------

<b>RESULTAT REPORTE 2021</b>	<b>395 295,73</b>
------------------------------	-------------------

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>455 251,36</b>
---------------------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	<b>7 743,89</b>	<b>0,00</b>
--------------------------	-----------------	-------------

**FONCTIONNEMENT**

<b>EXECUTION DU BUDGET 2022</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES</b>	<b>12 253 183,06</b>	<b>12 253 183,06</b>
<b>REALISATIONS</b>		
OPERATIONS REELLES	10 943 071,16	11 122 180,01
OPERATIONS D'ORDRE	203 960,47	3 376,06
<b>TOTAL</b>	<b>11 147 031,63</b>	<b>11 125 556,07</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION BRUT</b>	<b>-21 475,56</b>
-------------------------------	-------------------

<b>RESULTAT REPORTE 2021</b>	<b>1 269 288,12</b>
------------------------------	---------------------

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>1 247 812,56</b>
---------------------------------	---------------------

<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT	455 251,36	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 247 812,56	
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>	<b>1 703 063,92</b>	

Accusé de réception en préfecture  
034-263400293-20230619-D2023040-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

**EN INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : En recettes : 455 251,36 €**

**EN FONCTIONNEMENT :**

**Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :**

**En recettes : 1 247 812,56 €**

**Dont les reliquats des fonds subdélégués :**

- + 215 317,22 € pour le dispositif de la cité éducative
- + 1 889,17 € pour le fond départemental d'aide aux jeunes
- + 15 542,57 € pour le dispositif de réussite éducative

Je vous propose donc :

**DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du budget principal M14 du C.C.A.S. tel que présenté ci-dessus,

**D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal du C.C.A.S. comme présenté ci-dessus,

**D'AFFECTER** comme indiqué ci-dessus les résultats de clôture du budget principal du CCAS pour l'exercice 2022

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**LA MAJORITE**

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du Président,  
vice-présidente du CCAS

  
Jocelyne GIZARDIN



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D -2023041**

**Objet : BUDGET EXECUTOIRE EXERCICE 2023 DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE  
« LE THONNAIRE »**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le budget exécutoire exercice 2023 de la résidence foyer Le Thonnaire est soumis à votre approbation, il présente la situation suivante :



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b><u>DEPENSES</u></b>		
Groupe I	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	130 713,39	
Groupe II	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	467 208,01	
Groupe III	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	117 771,34	
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>715 692,74</b>	
	<b><u>RECETTES</u></b>		
Groupe I	PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		678 242,74
Groupe II	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		33 750,00
Groupe III	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		3 700,00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>715 692,74</b>
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>715 692,74</b>	<b>715 692,74</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b><u>DEPENSES</u></b>		
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 522,86	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 986,76	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>63 509,62</b>	
	<b><u>RECETTES</u></b>		
027	RESERVES AFFECTEES A L'INVESTISSEMENT		46 303,91
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES		5 351,37
28	INVESTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		11 854,34
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>63 509,62</b>
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>63 509,62</b>	<b>63 509,62</b>

En conséquence, la tarification, calculée sur la base de 16 830 journées prévisionnelles (correspondant à un taux d'occupation de 92.22 %), s'établit comme indiqué, ci-dessous :

Un budget autorisé hébergement de 715 692.74 €, soit un prix de journée moyen, de 40,30 € se déclinant comme suit :

- Logement individuel : 41,55 €
- Logement double : 31 ,17 €
- Hébergement temporaire : 41,55 €

**D'APPROUVER :** le budget exécutoire de la résidence autonomie « Le Thonnaire », pour l'exercice 2023, tel que décrit ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**LA MAJORITE**

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

The image shows a blue circular official stamp of the CCAS de Sete. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'Ville de Sete (34)'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp and extends to the right.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D -2023042

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 DU  
BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOU THONNAIRE**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 du budget de la résidence autonomie doit être affecté au budget 2023 après constatation qui a eu lieu, lors du vote du compte administratif. S'agissant d'un résultat déficitaire de 8 522,86, € il sera affecté en dépenses au compte 001.

**Dépenses : 001 : Déficit d'investissement reporté : 8 522,86 €**

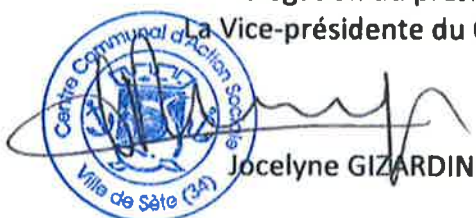
Je vous propose donc :

**D'APPROUVER** : L'affectation du résultat d'investissement 2022 du budget de la résidence autonomie Le Thonnaire tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE  
LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
La Vice-présidente du CCAS

  
Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture  
034-263400293-20230619-D2023042-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

FINANCES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D -2023043**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU  
BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOU THONNAIRE**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le président du Conseil départemental a arrêté, en fonctionnement un résultat déficitaire de 14 901,25 €, conforme au vote du CA.

Il propose d'affecter la totalité de la somme en réserve de compensation des déficits (compte 10686) :

Compte 10686 réserve de compensation - 14 901,25 €

A l'issue de cette opération, le solde de la réserve de compensation sera de 240 051,41€

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

**D'APPROUVER** : l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**LA MAJORITE**

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture  
034-263400293-20230619-D2023043-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
Lundi 19 Juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
D - 2023044

**Objet : AVENANT NUMERO 1- MARCHE 22AC021 LOT 20 - TRANSFERT D'ACTIVITE**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le C.C.A.S. était membre du groupement de commandes, constitué pour la passation du marché public de nettoyage des locaux n°22AC021, dont le lot n°20 concernait les bâtiments du CCAS.

Par courrier du 25 mai 2023, reçu par courriel du 2 juin courant, la société LITTORAL SERVICES, titulaire du marché, a informé le C.C.A.S de son intention de transférer l'activité de « nettoyage », à compter du mois de juin 2023, à la société LITTORAL NETTOYAGE compte tenu d'une réorganisation de son activité.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

**D'APPROUVER** : l'avenant numéro 1 au Marché 22AC021 - Lot 20 qui acte le transfert de ce marché public et la reprise des obligations contractuelles par la société LITTORAL NETTOYAGE.

**D'AUTORISER** : Le Président du CCAS ou son représentant à signer l'avenant au marché ainsi que tous les documents y afférent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture  
034-263400293-20230619-D2023044-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

SERVICE PETITE ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
LUNDI 19 JUIN 2023

**Objet : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE  
« RELAIS PETITE ENFANCE » MISSIONS RENFORCÉES**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 07/06/2023

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault soutient financièrement le CCAS de Sète pour la gestion du Relais Petite Enfance de Sète.

Une précédente convention tripartite (CD34-CAF34-CCAS) « Convention relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance de Sète » avait été adoptée par le Conseil d'administration du 06 mars 2023.

Cette convention d'objectifs et de financement – missions renforcées vous est soumise ce jour. Elle précise :

- Les objectifs attendus par la Caisse d'allocations familiales ;
- Les objectifs poursuivis par le financement des missions renforcées ;
- Les modalités de calcul et de financement de la prestation de service « remais petite enfance » - Missions renforcées.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

**D'APPROUVER** : Les termes de la convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault relative aux objectifs et financement de la prestation de service « Relais petite enfance » - Missions renforcées pour la période 2023-2027.

Et

**D'AUTORISER** : Le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE  
~~LA MAJORITE~~

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme  
Par délégation du président,  
la Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

The image shows a blue circular official stamp of the CCAS of Sete. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'Ville de Sete (34)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.